

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE FLOYON

**Séance du 16 février 2024**

L'an Deux Mille vingt-quatre, le seize février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de FLOYON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GEBHARDT Evelyne, Maire de Floyon.

**Présents :** M<sup>mes</sup> et M<sup>rs</sup>, GEBHARDT Évelyne, ROUSSEAU Roger, GUILLE Catherine, HEDON Hubert, DEVOUGE Yolande, HERBAUT Michel, CINGLAND Carole, HEBERT Arnaud, GUILLE Marine, SIMAR Fabien, COLMONT David.

**Absents excusés :** M<sup>mes</sup> et M<sup>rs</sup>, POSPIESZYNSKI Sandrine qui a donné procuration à GUILLE Catherine.

**Absents :** M<sup>mes</sup> et M<sup>rs</sup>, BOUTILLIER Alain, MONTAY Xavier.

**Madame DEVOUGE Yolande a été désignée secrétaire de séance.**

**ORDRE DU JOUR :**

- Vote du compte administratif 2024
- Vote du compte de gestion 2024
- Vote des subventions aux associations 2024
- Gravillonnage des routes-budget 2024
- Demande d'admission en non-valeurs
- Demande de subvention de fonctionnement à l'AFSEP

**2024-001 : vote du compte administratif 2023**

Madame Alexandra VERIE présente le compte administratif de la commune aux membres du Conseil Municipal, et certifie la conformité avec le compte de gestion 2023 présenté par le Comptable du Trésor.

Elle informe des résultats comptables qui en ressort et qui seront repris au Budget Primitif 2024 tels que ci-dessous :

Report en section de fonctionnement : 283 606.53€

Report en section d'investissement : 327 098.96€

**Réalisations de l'exercice :**

Dépenses de fonctionnement : 510 534.36€

Recette de fonctionnement : 508 486.71€  
Dépenses d'investissement : 363 036.11€  
Recettes d'investissement : 50 561.37€

**Report sur exercice 2024 :**

Excédent de fonctionnement : 281 558.88€  
Excédent d'investissement : 14 624.22€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2023 ci-avant présenté, à l'unanimité.

**2024-002 : vote du compte de gestion 2023**

Le compte de gestion 2023, étant en tout point identique au compte administratif 2023, il est approuvé à l'unanimité.

**2024-003 : Vote de subventions aux associations 2024**

Madame le Maire, informe qu'avant de pouvoir voter le Budget Primitif, il est nécessaire de voter les subventions aux associations.

Ce point a été évoquée lors de la réunion de la commission finances en date du 9 février 2024.

Elle explique qu'elle avait demandé à chaque association de donner la prévision des manifestations, leur bilan et leurs besoins en terme de subvention.

Voici les montants proposés par la commission finances après analyse des dossiers :

☞ AFN Floyon Cartignies Boulogne	150.00 €
☞ Club du 3 <sup>ème</sup> âge « SOURIRE »	300.00 €
☞ Amicale des Sapeurs Pompiers de Floyon	500.00 €
☞ Musique Municipale de Floyon	1 500.00 €
☞ Association FestiFloyon	1 500.00 €
☞ Coopérative Scolaire	1 000.00 €
☞ APEF Association de Parents d'Elèves	500.00 €
☞ La Billonnière	250.00 €
☞ SOCIETE DE CHASSE	700.00 €
☞ Vie Libre Avesnois	0.00 €
☞ Institut Pasteur de Lille	0.00 €
☞ Amicale des cadres municipaux	0.00 €
☞ Association les Barbeu'K	500.00 €
☞ Le Jeune Avesnois	0.00€
☞ Les Avesnoiseries	100.00 €
☞ CCAS	1 000.00€

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal

DECIDE, à l'unanimité,

d'accorder les subventions énumérées ci-avant.

#### **2024-004 : Gravillonnage de routes-budget 2024**

Madame le Maire informe les conseillers que le dispositif de soutien départemental pour les travaux de renouvellement et de réfection des couches de roulement des voiries communales, à hauteur de cinquante pour cent hors taxe (50 % H.T.) du montant des travaux compris entre huit mille et cent cinquante mille euros (8 000 € et 150 000 €) bénéficiant aux communes de moins de 2 000 habitants est renouvelé cette année. Le dossier de demande de subvention est à déposer sur la plateforme Aster entre le 2 janvier et le 31 mars 2024.

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a reçu un devis des Carrières d'Houdain car il faudrait reprofiler et gravillonner les routes suivantes : Chemin des Bœufs et rue Gromesse pour un montant total de 74 997.15€ HT.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce point.

Ce qui reviendrait alors à un montant de 89 996.58 € TTC à prévoir au budget primitif de 2024 pour ce qui concerne les routes.

Un courrier va être joint à cette délibération à Carrières d'Houdain, lui rappelant ces montants et qu'en aucun cas, il ne doit accepter de devis supplémentaires signés par Mr ROUSSEAUX, comme cela a été le cas en 2018, sans que Mme le Maire le sache.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal

DECIDE, à l'unanimité,

D'accepter de prévoir un montant de travaux, de réfection des couches de roulement des voiries communales, s'élevant à 89 996.58 € TTC et de solliciter une subvention auprès du département ( à hauteur de 50% du montant HT, soit 37 498.00€)

#### **2024-005 : Demande d'admission en non-valeur**

Le Conseil Municipal,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle a reçu de Monsieur Olivier FOSTIER, contrôleur des finances publiques SGC Avesnes/Help, en date du 18/01/2024, un état des présentations en non-valeur concernant des redevables de la Commune de Floyon pour lesquels les poursuites engagées ont été infructueuses pour les années 20218 à 2022 pour un montant de quatre-cent quatre-vingt dix-huit euros et soixante-six centimes (498.66 €).

Elle indique qu'il faut prendre une délibération acceptant tout ou partie d'admission en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité

APPROUVE la demande d'admission en non-valeur pour la totalité, d'un montant de quatre-cent quatre-vingt dix-huit euros et soixante-six centimes (498.66 €) des redevables de la Commune de Floyon pour lesquels les poursuites engagées ont été infructueuses.

## **2024-006 : demande de subvention de fonctionnement à l'Association Française des Sclérosés En Plaques**

Madame le Maire informe l'ensemble du conseil municipal qu'elle a reçu l'AFSEP une demande subvention de fonctionnement pour l'Exercice 2024 en date du 8 décembre 2023.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal

DECIDE, à l'unanimité,  
de ne pas accorder de subvention de fonctionnement pour l'Exercice 2024 à l'Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP).

### **Informations et questions diverses :**

- Madame le Maire informe les conseillers que les élections européennes se dérouleront le 9 juin 2024.
- Monsieur Roger ROUSSEAU propose de procéder au bardage du mur attenant à la propriété voisine de la maison située rue Constant Tordeux, il précise que ces travaux seront réalisés en régie.
- Madame le Maire informe les conseillers qu'une réunion se tiendra en mairie le 15 mars à 14h30 concernant le projet des futurs lotissements, en présence de PARTENORD et de Mme VENDEVILLE de la communauté de communes. En effet, PARTENORD nous a annoncé qu'il ne pourrait pas financer le projet seul.
- Madame le Maire informe les conseillers qu'une offre paraîtra dans le journal communal concernant la vente de bois. En effet, il y a 15 charmes à élaguer.
- Madame le Maire rappelle que la date limite des candidatures pour la vente d'herbe est fixée au 11 mars.
- Madame le Maire demande à Mr SIMAR s'il peut établir un devis pour les pneus du caterpillar.
- Madame le Maire rappelle que le stop aux Bruniers n'a toujours pas été posé.

Monsieur ROUSSEAU le fera dès que le temps le permettra.

- Madame le Maire rappelle que les réunions d'association doivent se dérouler dans leurs salles ou à la salle des Réseaux et non en mairie, et encore moins sans son autorisation.
- Un conseiller expose des soucis concernant les heures de Maria COLMONT.
- Une conseillère demande pourquoi il n'a pas été mentionné que Mme COLMONT Maria était passée en CDI dans le journal communal. La secrétaire de mairie explique que le CDI se faisant de droit, aucune délibération n'a été prise et un encart n'allait pas être fait pour cela. En effet, si les précédentes délibérations sont lues, il y est explicitement mentionné qu'au-delà de 5 années, le contrat se transformait en contrat à durée indéterminée.
- Une conseillère revient sur la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat. En effet, le décret a mal été compris par Mme le Maire, la secrétaire de mairie, les agents et les conseillers eux-mêmes ; les primes sont bien à la charge de la commune.
- Une conseillère a relevé une erreur dans le journal communal. Un « s » a été mis à Lola et une erreur de prénom a été faite (Nicolas au lieu de Thomas). La secrétaire de mairie s'en excuse. Madame le Maire rappelle qu'elle a déjà demandé plusieurs fois à cette conseillère de venir relire le journal

communal et qu'elle ne vient jamais. En effet, aucune réponse au mail n'a été faite. Cette dernière demande à ce que le prochain lui soit envoyé par mail pour relecture.

- Une conseillère expose que la mairie n'est jamais ouverte. Madame le Maire explique qu'elle est fermée au public les lundis et vendredis après-midi et que nous avons régulièrement des pannes de téléphone.
- Une conseillère informe que le site n'est jamais mis à jour. La secrétaire de mairie rappelle qu'elle n'a pas la main dessus mais qu'il s'agit d'un prestataire extérieur auquel elle envoie les informations et que cela met du temps à être mis sur le site.
- Un conseiller informe que Papeux va passer à 30km/h, et explique qu'un habitant a demandé si le Petit Floyon pouvait également passer à 30km/h.

La séance est levée à 21h30.

<p>BOUTILLIER Alain Absent</p>	<p>COLMONT David</p>	<p>DEVOUGE Yolande</p>	<p>GEBHARDT Évelyne</p>
<p>GUILLE Catherine</p>	<p>GUILLE Marine</p>	<p>HEBERT Arnaud</p>	<p>HEDON Hubert</p>
<p>HERBAUT Michel</p>	<p>CINGLAND Carole</p>	<p>MONTAY Xavier Absent</p>	<p>SIMAR Fabien</p>
<p>POSPIESZYNSKI Sandrine A donné procuration à GUILLE Catherine</p>	<p>ROUSSEAUX Roger</p>		